



Filière
technique

Rapport du président du jury Concours d'agent de maîtrise territorial Spécialités : « Logistique et sécurité », « Espaces naturels, espaces verts » et « Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique » Session 2011

Le concours d'agent de maîtrise est organisé par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités territoriales des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille et Vilaine et du Morbihan dans les trois spécialités sus-visées.

I. LES MISSIONS DES AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX

Les agents de maîtrise territoriaux constituent un cadre d'emplois de catégorie C comprenant les grades d'agent de maîtrise et d'agent de maîtrise principal.

Les agents de maîtrise sont chargés de missions et de travaux techniques comportant notamment le contrôle de la bonne exécution de travaux confiés à des entrepreneurs ou exécutés en régie, l'encadrement de fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, ainsi que la transmission à ces mêmes agents des instructions d'ordre technique émanant de supérieurs hiérarchiques.

Ils peuvent également participer, notamment dans les domaines de l'exploitation des routes, voies navigables et ports maritimes, à la direction et à l'exécution de travaux, ainsi qu'à la réalisation et à la mise en œuvre du métré des ouvrages, des calques, plans, maquettes, cartes et dessins nécessitant une expérience et une compétence professionnelle étendues.

Les agents de maîtrise principaux sont chargés de missions et de travaux techniques nécessitant une expérience professionnelle confirmée et comportant notamment :

- 1 - La surveillance et l'exécution suivant les règles de l'art de travaux confiés à des entrepreneurs ou exécutés en régie ,
- 2 - L'encadrement de plusieurs agents de maîtrise ou de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C ; ils participent, le cas échéant, à l'exécution du travail, y compris dans les domaines du dessin et du maquettisme ;
- 3 - La direction des activités d'un atelier, d'un ou de plusieurs chantiers et la réalisation de l'exécution de travaux qui nécessitent une pratique et une dextérité toute particulière.

II. LES PRINCIPALES DONNEES DE LA SESSION 2011 DE CE CONCOURS

Au total, sur les trois spécialités ouvertes par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, le concours d'agent de maîtrise territorial 2011 est ouvert pour 55 postes selon la répartition suivante :

Spécialités ouvertes	Nombre de postes			
	Concours externe	Concours interne	3 ^{ème} Concours	Total
Logistique et sécurité	1	3	1	5
Espaces naturels, espaces verts	9	22	7	38
Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique	3	7	2	12
Total	13	32	10	55

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V.

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant au 1er janvier 2011 de trois années au moins de services publics effectifs dans un emploi technique du niveau de la catégorie C, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

Le concours de 3^{ème} voie est ouvert aux candidats justifiant, pendant une durée de quatre ans au moins, de l'exercice :

- soit d'activités professionnelles privées correspondant à l'encadrement d'équipes techniques, à la direction ou à la réalisation de travaux nécessitant une compétence professionnelle technique étendue (les activités accomplies en qualité de CES, CEC, emploi-jeune sont prises en compte, en fonction de leur nature) ;
- soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ;
- soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association (est considérée comme responsable d'une association toute personne chargée de la direction ou de l'administration à un titre quelconque d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ou par la loi locale en vigueur dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin).

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.

La période d'inscription à ce concours s'est étalée du 14 septembre au 14 octobre 2010.

829 candidats se sont ainsi inscrits et 752 ont été admis à concourir.

77 candidats n'ont pas été admis à concourir faute de remplir les conditions d'inscription (ancienneté, double condition de diplôme, diplôme ne sanctionnant pas une formation technique et professionnelle ...).

Ainsi, 752 candidats ont été admis à concourir et convoqués aux épreuves écrites qui se sont déroulées le 19 janvier 2011 au Parc de l'Aumallerie à La Selle en Luitré et au CDG 35 à Thorigné-Fouillard.

III. ÉPREUVES ECRITES : NIVEAU DES CANDIDATS ET FIXATION DES SEUILS D'ADMISSIBILITE

638 candidats étaient présents aux épreuves écrites, soit un taux d'absentéisme de 15,16 % selon la répartition suivante :

Spécialités	Nombre de présents			
	Concours externe	Concours interne	3 ^{ème} Concours	Total
Logistique et sécurité	14	85	1	100
Espaces naturels, espaces verts	56	292	5	353
Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique	55	124	6	185
Total	125	501	12	638

Rappel des épreuves :

	Concours externe	Concours interne	3 ^{ème} Concours
1 ^{ère} épreuve	Des problèmes d'application sur le programme de mathématiques (durée : 2 h 00 – coefficient : 2).	Vérification au moyen de questionnaires ou tableaux ou graphiques ou par tout autre support à constituer ou à compléter, et à l'exclusion de toute épreuve rédactionnelle, des connaissances techniques, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, que l'exercice de la spécialité, au titre de laquelle le candidat concourt, implique de façon courante (durée : 2 h 00 – coefficient : 2).	
2 ^{ème} épreuve	Résolution d'un cas pratique exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent de maîtrise territoriale dans l'exercice de ses fonctions, au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : 2 h 00 – coefficient : 3).		

Les sujets sont réglementairement libellés par spécialité.

Ruptures d'anonymat :

Avant de fixer les seuils d'admissibilité, le jury prend connaissance des 6 ruptures potentielles d'anonymat de copies qui n'ont pas respecté les règles pourtant inscrites dans le règlement général des concours, sur les sujets et rappelées plusieurs fois oralement.

- 2 copies sur lesquelles les candidats ont directement répondu sur le sujet et non sur la copie malgré les consignes données
- 1 copie signée « Mr Moi-même AMT »
- 1 copie revêtue de la signature du candidat
- 1 copie revêtue de la signature barrée du candidat
- 1 copie comportant la mention « Commune d'Orgères »

Le jury décide d'annuler les copies, c'est-à-dire que la note de 0 sur 20 se substitue à la note attribuée par les correcteurs.

Le jury souhaite attirer l'attention sur le respect des consignes données par l'autorité organisatrice des concours. Il souligne que les candidats doivent être attentifs à n'utiliser que l'encre bleue ou noire. L'usage d'autres couleurs ou de fluo peut être considéré comme une rupture d'anonymat et entraîner l'annulation de la copie.

Enfin, le Président du jury fait part aux membres du jury de la tentative de fraude commise par un candidat lors de l'épreuve de mathématiques (tentative d'utilisation d'un papier aide-mémoire comportant des formules de calcul). L'intention de fraude étant révélée, le jury décide à l'unanimité d'annuler la copie du candidat et de lui attribuer la note de 0 sur 20.

Résultats des épreuves :

La période de correction s'est étalée du 21 janvier au 18 février 2011.

Moyennes obtenues

Spécialités	Concours externe		Concours interne		3 ^{ème} Concours	
	Mathématiques	Cas pratique	Vérification connaissances techniques	Cas pratique	Vérification connaissances techniques	Cas pratique
Logistique et sécurité	11,82	5,68	4,54	4,54	7,20	4,00
Espaces naturels, espaces verts	12,16	6,86	13,35	8,34	13,05	8,85
Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique	12,01	9,09	12,08	8,74	12,63	8,16

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat de la liste d'admissibilité.

120 candidats ont obtenus, au moins à une des deux épreuves, une note inférieure à 5 sur 20 et ont ainsi été éliminés.

Seuils d'admissibilité :

Le jury, après avoir procédé à l'examen de l'ensemble des notes des épreuves écrites obtenues par les candidats, a décidé à l'unanimité de retenir les seuils d'admissibilité suivants :

	Concours externe		Concours interne		3 ^{ème} Concours	
	Seuil	Nbre admissibles	Seuil	Nbre admissibles	Seuil	Nbre admissibles
Logistique et sécurité	10,35	5	9,47	3	10,00	0
Espaces naturels, espaces verts	10,40	19	12,50	45	11,10	3
Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique	13,67	6	13,49	13	10,39	3
Total	/	30	/	61	/	6

Ainsi, sur la totalité des spécialités ouvertes à ces concours, **97 candidats sont admissibles (pour 55 postes ouverts)**.

IV. ÉPREUVES D'ENTRETIEN : NIVEAU DES CANDIDATS ET FIXATION DES SEUILS D'ADMISSION

Les 97 candidats déclarés admissibles ont été convoqués pour passer l'épreuve d'entretien d'admission suivante selon leur voie de concours :

Externe	Interne	3 ^{ème} Concours
<i>Entretien visant à apprécier la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel dans lequel il est appelé à travailler, son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances notamment en matière d'hygiène et de sécurité (durée : 15 mn - coef 4)</i>	<i>Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle. L'entretien vise ensuite à apprécier les aptitudes du candidat, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois (durée : 15 mn dont 5 mn au plus d'exposé - coef 4)</i>	<i>Entretien portant sur l'expérience, les connaissances et les aptitudes du candidat. Cet entretien a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience. L'entretien vise ensuite à apprécier les aptitudes du candidat, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances, et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois (durée : 15 mn dont 5 mn au plus d'exposé - coef 4)</i>

Ces épreuves d'entretien se sont déroulées les 29 et 30 mars 2011 au CDG 35 de la manière suivante :

Spécialités	Externe	Interne	3 ^{ème} Concours
Logistique et sécurité	Mercredi 30 mars 2011 5 candidats présents Notes de 3 à 12 Moyenne : 6,20	Mercredi 30 mars 2011 3 candidats présents Notes de 8 à 10 Moyenne : 9,33	/
Espaces naturels, espaces verts	Mardi 29 mars 2011 18 candidats présents Notes de 8 à 17 Moyenne : 13,72	Mardi 29 mars 2011 43 candidats présents Notes de 8 à 16 Moyenne : 12,10	Mardi 29 mars 2011 3 candidats présents Notes de 10 à 13 Moyenne : 11,83
Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique	Mercredi 30 mars 2011 6 candidats présents Notes de 8 à 14 Moyenne : 11,67	Mercredi 30 mars 2011 13 candidats présents Notes de 10 à 15 Moyenne : 12,27	Mercredi 30 mars 2011 3 candidats présents Notes de 11 à 14 Moyenne : 12,17

On observe le niveau plus faible des candidats de la spécialité « logistique et sécurité » par rapport aux deux autres spécialités. Les examinateurs ont justifié ce niveau des candidats du fait de l'absence de motivation et d'une réelle absence de préparation des candidats interrogés.

Les membres du jury soulignent que le passage d'une épreuve d'entretien à un concours ne constitue pas une simple formalité. Trop de candidats se présentent à l'entretien manifestement non préparés. Cette absence de motivation et de préparation fait pourtant partie intégrante de la notation de cette épreuve.

Seuils d'admission :

Il convient de souligner que lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre total de places offertes aux concours externe et interne dans la limite de 15 % ou d'une place.

Ainsi des transferts de postes sont possibles, spécialité par spécialité, exclusivement vers les concours externe et interne, lors de la phase d'admission.

Le nombre maximum de postes théoriquement transférable est de 6 et s'établit comme suit :

	Nb de postes externe	Nb de postes interne	Nb de postes 3 ^{ème} Concours	Total postes	15 % du total
Logistique et sécurité	1	3	1	5	0
Espaces naturels, espaces verts	9	22	7	38	5
Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique	3	7	2	12	1
Total	13	32	10	55	6

Le jury, après avoir procédé à la notation des épreuves d'admission, à l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats et étudié les possibilités de transfert de postes, a décidé, à l'unanimité, de **retenir les seuils d'admission suivants**.

Le jury a constaté que le faible niveau des candidats du 3^{ème} concours de la spécialité « Espaces naturels, espaces verts » rendait réglementairement possible le transfert de 4 postes : 2 vers le concours externe et 2 vers le concours interne.

	Concours externe		Concours interne		3 ^{ème} Concours	
	Seuil	Nbre admis	Seuil	Nbre admis	Seuil	Nbre admis
Logistique et sécurité	11,08	1	11,58	1	/	/
Espaces naturels, espaces verts	12,67	11	12,58	24	11,33	3
Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique	13,50	3	13,27	7	12,00	2
Total	/	15	/	32	/	5

Soit 52 candidats admis.

Pour conclure, les membres du jury remarquent que 52 postes sur 55 ont été pourvus, soit 94,54 %.

Au vu des résultats des candidats, les membres du jury constatent le manque d'investissement des candidats dans la préparation. Le jury souhaite attirer fortement l'attention des candidats sur la nécessité de bien se préparer à l'ensemble des épreuves tant écrites qu'orales.

Fait à Thorigné Fouillard, le 12 juillet 2011

Le Président du jury,



Gerard BESRET